

Une histoire en cours

Les professionnelles dans les politiques
de la difficulté scolaire au Québec de
1995 à 2024

Entre structures et choix

Julien Prud'homme, professeur et directeur
Département des sciences humaines, Université du Québec à Trois-Rivières
Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST)
Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIÉQ)

**PRÉVENIR,
SOUTENIR,
FAIRE GRANDIR**

COLLOQUE 30 mai 2024



Contexte : pourquoi une histoire « en cours » ? (1/2)

Des prévalences croissantes

Comment les désignations appliquées aux élèves HDAA ont-elles changé ? Qu'ont-elles changé ?

- Intégration ? Réussite ?
- Entre évaluation soignée et étiquetage bête
- Un entrelacs de considérations pratiques
- Un ingrédient de ségrégation économique

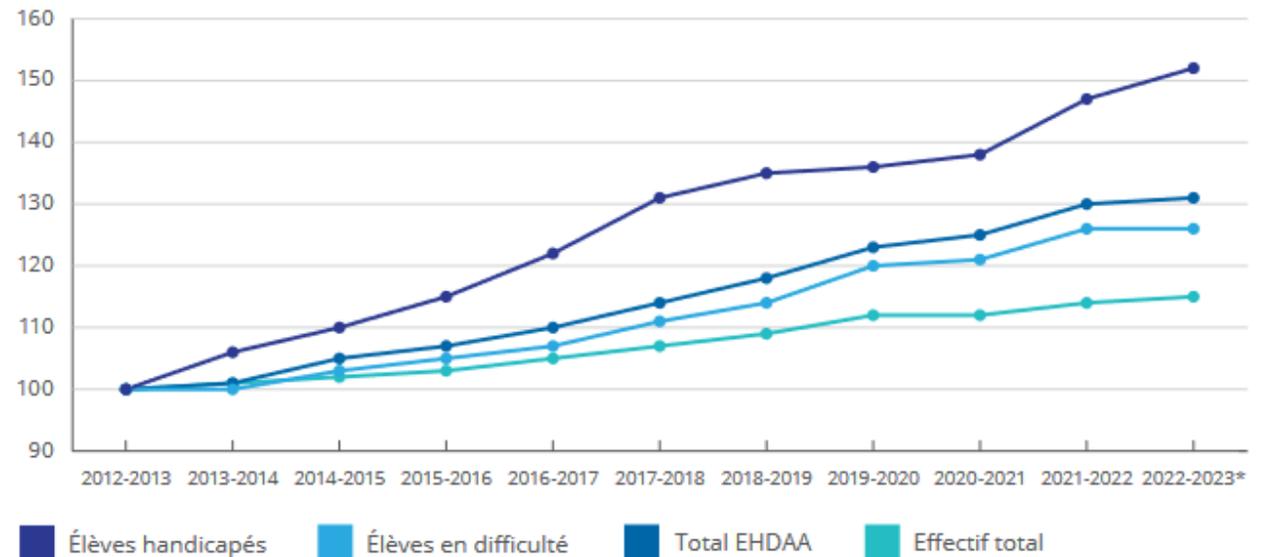
Une bonne ou une mauvaise chose ?

- Soyons francs : nous l'ignorons.

Le rôle des professionnelles dans cette évolution ?

- Il y en a un, mais il change tout le temps.

Évolution de l'effectif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, dans le réseau public de 2012-2013 à 2022-2023* (Indice 2012-2013 = 100)



Source : MEQ, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne, données au 2023-02-21.

* Données provisoires.

Contexte : pourquoi une histoire « en cours » ? (2/2)

Les « politiques de l'expertise » et les élèves à besoins particuliers : une rencontre en évolution

- Les professionnel.le.s ne restent jamais les bras croisés

Plan chronologique

- 1968-1995: Les élèves en difficulté : frontière claire, espace mal comblé
- 1995-2010: Les professionnelles et la clinicisation de l'école
- 2010-2025: Le luxe de la nuance et les besoins de l'école



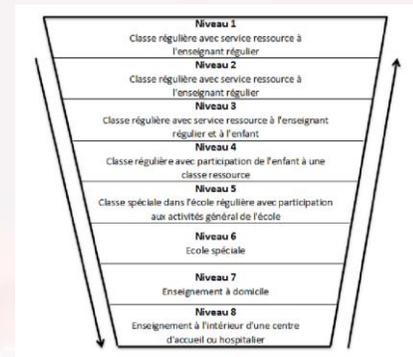
1968-1995 : frontière claire, espace flou

De « l'enfance inadaptée » (1968) à « l'adaptation scolaire » (1999), l'encadrement des élèves en difficulté est un sérieux foutoir

La démocratisation du droit à l'éducation crée un bassin (élastique) d'élèves et de demandes

Du choix d'une « politique de l'expertise » propre à l'éducation (1965-1975)...

- Refus de demandes d'ordres professionnels des orthopédagogues, éducateurs, etc.
- Dès le départ, la politique de « l'enfance inadaptée » comme annexe à la convention collective des enseignants (1968 ; ratios et classes spéciales)
- Le diagnostic obligatoire comme protection contre le sur-étiquetage et la ségrégation (« *Avant d'être placé en classe spéciale, l'élève doit être identifié ; pour ce faire, il doit subir les examens appropriés et administrés par des spécialistes compétents* »).
- **... au refus d'une expertise propre à l'éducation**
 - Pour des motifs intellectuels : rapport COPEX (1974-1976) assimile la professionnalisation à une pratique « médicale »
 - Pour des motifs économiques : mises en disponibilité de milliers d'enseignants en 1979-1985



1995-2010 : les professionnelles et la clinicisation de l'école

L'échec du projet COPEX de normalisation laisse un appel d'air pour les réflexes catégoriels

L'effet des politiques scolaires

- Dénombrement flottant qui facilite le diagnostic d'élèves en classe régulière, sans réellement réduire les places en classes spéciales
- Politiques officielles supplantées en pratique par les conventions collectives enseignantes, axées sur les incitatifs au dénombrement (de la *Politique* de 1999 à la convention-décret de 2005)
- Réorientation des services complémentaires vers le soutien individuel à l'élève et les PNE à caractère clinique

L'action des groupes professionnels

- Pour les professions de santé, quête de niches hors de l'orbite médicale et pénurie de poste en réadaptation
- Appropriation de vocabulaires neurologiques (autonomie, élasticité diagnostique ; dysphasie/TPL, TDAH, dyslexie)
- La loi 90 (2003) et la course aux gestes d'évaluation diagnostique
- 2004-2014 : de 1350 à 2700 PNE dédiées aux EHDA



2010-2025: le luxe de la nuance et les besoins de l'école

Depuis 2010, des groupes mieux établis aux positions plus nuancées

Éléments de contexte

- Insatisfactions professionnelles et éthiques devant l'effet concret des demandes catégorielles sur la pratique (FPPE, OOAQ)
 - Tendence plus générale à la critique des pratiques catégorielles (CSE 2017; CDPDJ 2018)
- L'agressivité catégorielle devient un véhicule professionnel moins efficace
 - La loi 21 et ses guides (2009-2012) amplifient la concurrence (conflit de 2010-2011)
 - Des groupes professionnels se repositionnent comme « professions normalisantes »
- Les politiques de la covid et la menace du marché privé stimulent la recherche d'une « politique de l'expertise » propre au scolaire, avec davantage de solidarité interprofessionnelle
 - Initiatives de terrain et soutiens à la réforme du financement (FPPE et lettre inter-ordres de 2020, guide OOAQ de 2023)

Mais des vents contraires

- Incohérences du politique, poids de la pratique privée (pour les CSS et des professionnels)
- Postures des syndicats enseignants et des directions (catégoriel comme ressource sûre)



Pistes de réflexion

- Lorsque l'éthique et l'intérêt professionnels se conjuguent
- Le poids réel des initiatives de terrain (COP, etc.)
- La nécessité d'un dialogue intersyndical
- Le potentiel des réformes en cours (formation, données probantes)

Merci !

**PRÉVENIR,
SOUTENIR,
FAIRE GRANDIR**

COLLOQUE 30 mai 2024



FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES
ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION
DU QUÉBEC (CSQ)

